



Le mardi 13 décembre 2022 à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 7 décembre 2022 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Juliette de BAROLET, M. Eric DESREUMAUX, Mme Danièle DELBECQUE, M. Didier DUPE, M. Xavier BASSELET, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, M. Bernard CAUDAL, Mmes Annie HUS, Dorothee GENASI, M. Martin LEPOUTRE, Mmes Marie-Andrée SION, Nathalie HERBAUX, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, Stéphanie COMPERE, M. John EVLARD, Mme Aurélie DESQUENNE, M. Pierre DELZENNE, Mme Laura NAESSENS, M. Jean-Pierre LEMAI

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Marie DUCATTEAU (à Mme Anne-Catherine DERVILLE), M. Yves PAUL (à M. Xavier BASSELET)

Absent excusé : M. Dominique FRETE

Absente : Mme Marie VANOYE, M. Antoine DHALLUIN, M. Nicolas CARLIN, Mme Hélène ROBERT

N° 22-4-12

Ecoles

Contrat d'association des écoles privées

Report du calcul du forfait

Rapport de Madame Juliette de Barolet,
Adjointe à l'action scolaire et périscolaire

Par délibération N°22-1-15 du 24/03/2022, vous avez fixé le montant du forfait accordé aux écoles privées dans le cadre de leur contrat d'association avec l'Etat à

- 922,71 € pour un enfant bonduois scolarisé en maternelle
- 407,85 € pour un enfant bonduois scolarisé en primaire

Les modalités de calcul du forfait sont en cours d'actualisation. La délibération sera présentée lors d'une prochaine séance du conseil.

Néanmoins, le versement de la somme due est traditionnellement effectué en deux étapes : 50 % en janvier et 50 % en juin.

Afin de ne pas impacter financièrement les établissements il vous est proposé de procéder au versement d'un acompte correspondant à 50 % du montant versé en 2022 en janvier 2023.

Le solde sera ajusté en fonction du mode de calcul retenu lors de la prochaine assemblée délibérante et versé en juin 2023.

Travaux préparatoires
commission 3 du 29 novembre 2022

Présents :	26
Pouvoirs :	2
Votants :	28
Abstention :	1 (JP. Lemai)
Exprimés :	27
Pour :	27

Le Conseil

Adhère à la proposition ci-dessus.

A été fait et délibéré en séance du Conseil.

Certifié conforme.

Le Maire

